



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Date de la convocation 12 Décembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

Objet : Centre Hérault Initiative - Convention de partenariat et versement de subvention.

Monsieur LIEB rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Plateforme d'Initiative Locale « CENTRE HERAULT INITIATIVE », ci-dessous désignée « PFI », est une association relevant de la loi du 1^{er} Juillet 1901, déclarée en Préfecture le 6 Janvier 1999.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20121220-2012-12-19-04-DE Date de télétransmission : 21/12/2012 Date de réception préfecture : 21/12/2012</p>

Membre du réseau national FRANCE INITIATIVE, elle a été créée pour apporter une aide technique et financière aux personnes physiques porteuses de projets de création ou reprise ou de développement d'activités économiques, sur le territoire du Cœur d'Hérault.

Son objet est de :

- Favoriser l'accompagnement technique des porteurs de projet
- Renforcer les fonds propres et contribuer au bouclage des plans de financement par l'attribution de prêts d'honneur (sans intérêt et sans garantie personnelle) d'un montant de 3 050 € à 7 623 € pour les micros initiatives et de 7 623 € à 22 870 € pour les projets à potentiel.

La PFI joue un effet de levier majeur pour faciliter le financement bancaire du projet (1 € attribué par la PFI permet de lever jusqu'à 10 € en prêt bancaire),

- Préparer l'expertise des dossiers présentés aux comités d'agrément, seuls décideurs des interventions financières de la plateforme,
- Améliorer les conditions de pérennisation des activités en organisant les termes du suivi post-crétion.

Sur l'année 2012, les trois Communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la PFI ont élaboré un projet commun de convention de partenariat, proposée en pièce annexe au rapport. Cette convention précise les modalités de partenariat technique entre les structures.

Cette convention définit également le montant des subventions versées par les 3 Communautés de communes du Pays Cœur Pays d'un montant total de 26 000 €, dont 12 000 € versés par la Communauté de Communes du Clermontais. Ce montant, inscrit au Budget Primitif 2012, porte sur l'animation des comités d'agrément locaux par la PFI sur l'année 2011.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, le Centre Hérault Initiative, et le SYDEL Pays Cœur d'Hérault telle que présentée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Alain CAZORLA'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS' around the top edge and 'HÉRAULT' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff, with a sunburst above it.

Alain CAZORLA.